

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00132

SOUTIEN AU GERONTOPOLE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) - AVENANT N°1 (ANNEE 2022) A LA CONVENTION DE FINANCEMENT TRIENNALE 2021-2023

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 88

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 104

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 04 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220324-D20220013210

DATE D’AFFICHAGE :04 avril 2022

M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. David FARA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

SOUTIEN AU GERONTOPOLE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) - AVENANT N°1 (ANNEE 2022) A LA CONVENTION DE FINANCEMENT TRIENNALE 2021-2023

La perte d'autonomie des sujets vieillissants est au cœur des politiques nationales de santé publique. La Stratégie nationale de santé 2018-2022 qui constitue le cadre de la politique de santé en France a été reprise dans un décret publié le 29 décembre 2017. Elle s'articule autour de plusieurs axes, dont l'enjeu majeur est de permettre à chacun de vieillir sans limitation d'activité et de retarder le plus possible l'entrée dans la dépendance :

- en intégrant la prise en charge des pathologies complexes dans les parcours de vie,
- en adaptant l'environnement de vie (habitat, aménagement urbain, proximité des commerces, accès aux transports...),
- en proposant des aides techniques (équipements du logement adaptés aux incapacités fonctionnelles : rampes murales ou barres d'appui dans les sanitaires...).

Il s'agit de prolonger le maintien des personnes âgées à domicile et d'améliorer leur bien-être. En parallèle, des mesures d'accompagnement, notamment à destination des aidants, doivent répondre aux autres conséquences de la dépendance.

La recherche et l'innovation dans le domaine de la santé, et tout particulièrement du vieillissement de la population, constitue aussi un domaine d'excellence reconnu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation).

Au niveau local, la métropole stéphanoise et plus largement le territoire ligérien, disposent d'atouts dans les secteurs des technologies médicales et paramédicales. L'ensemble des domaines et des compétences touchant au mieux vieillir est expérimenté sur le territoire : nutrition – alimentation ; e-santé ; sport-santé/bien-être ; éthique/ acceptabilité/ Sciences Humaines et Sociales ; numérique ; prévention.

Des actions de terrain avec les structures de quartiers, les centres sociaux, les EHPAD, les associations favorisent le développement d'activités dédiées aux seniors, et notamment des travaux autour du repérage de la fragilité par l'ensemble des acteurs du vieillissement (personnels soignants, paramédicaux, territoriaux...). La ville de Saint-Etienne, comme le Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes (AURA), est également labellisée « Ville amie des aînés » par l'OMS.

I. Le Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes (AURA)

Le Gérontopôle est à la fois un projet de territoire, de développement économique et social et un modèle d'excellence en matière médicale et de recherche scientifique. En tant que

Gérontopôle régional, le Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes (AURA) a vocation à créer une synergie régionale en rapprochant et en dynamisant, autour du vieillissement, les acteurs de la recherche, du soin, de la formation et de l'entreprise, en facilitant le transfert de la recherche, du développement technologique vers le soin, le médico-social et les services apportés aux personnes âgées.

Le Gérontopôle AURA est ainsi un lieu de convergence et de concertation entre les collectivités publiques, les établissements hospitalo-universitaires, l'Université, les entreprises, les acteurs mutualistes et de sécurité sociale, le secteur social et médico-social, et les autres acteurs en faveur d'actions au profit de l'adaptation de la société au vieillissement de la population, au bien vieillir.

Le Gérontopôle poursuit quatre objectifs principaux :

- L'amélioration de la prise en charge des aînés, le repérage des fragilités de la personne âgée, le dépistage de la perte d'autonomie et sa prévention, son étude, sa préservation ;
- Le développement de l'enseignement et de la formation tout au long de la vie, des échanges, la diffusion des bonnes pratiques à destination des aidants familiaux ou professionnels ;
- Le développement de la recherche pluridisciplinaire pour répondre à l'ensemble des enjeux du vieillissement de la population et notamment dans les dimensions médicales et sociologiques ;
- Le développement économique du territoire à travers la création et la promotion de nouvelles activités, en soutenant les innovations répondant aux besoins des personnes âgées. Ces innovations doivent permettre la création d'emplois d'excellence durables et des emplois de proximité non délocalisables.

A ce titre, le Gérontopôle AURA, est un acteur incontournable de la filière d'excellence « santé / prévention » pour laquelle Saint-Etienne Métropole développe un portefeuille d'actions en matière d'attractivité scientifique et économique, de création de startups et d'accompagnement des PME du territoire, dans un objectif de création d'emplois.

II. Axes stratégiques du Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes

Conformément à ses nouveaux statuts adoptés à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 05 avril 2021, le Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes s'est doté d'un comité d'orientation stratégique et d'expertise dont l'objet est de préparer, en lien avec la direction, les plans d'actions pluriannuels qui seront validés par le bureau et soumis au Conseil d'Administration.

Dans ce cadre, 6 axes stratégiques ont été identifiés, chacun disposant, pour son animation, d'un ou plusieurs chefs de file issus de la communauté scientifique, hospitalière, médico-sociale et/ou industrielle de la Région Auvergne Rhône-Alpes et impliquant divers acteurs et experts concernés dont des usagers :

- 1 axe consacré à la prévention et à la promotion de la santé (parcours de santé, dépistage, repérage des fragilités, déterminants de santé : activité physique, alimentation, vaccination, sommeil,...)
- 1 axe consacré au parcours et à l'optimisation du soin (thérapies non médicamenteuses, iatrogénie médicamenteuse, organisation de soins, ...)
- 1 axe consacré à la silver economy (innovations organisationnelles, technologiques et numériques, acceptabilité et usages, intelligence artificielle, living labs,...)
- 1 axe consacré à l'aménagement, l'urbanisme et la mobilité (habitat, aménagement du domicile et de la ville, accès aux soins, isolement social, réseau « ville amie des aînés »,...)

- 1 axe consacré à l'éthique et l'impact sociétal (vie et place dans la société, impact culturel,...)
- 1 axe consacré à la formation et aux métiers (valorisation des métiers du grand âge, identification des besoins du secteur,...)

Chaque axe peut ainsi être à l'origine et/ou en suivi de nombreux projets, à différentes échelles (local, multi-sites, régional, national ou international) et de natures diverses (recherche interventionnelle, expérimentations, actions de prévention, conférences grand public, recherche clinique, études épidémiologiques, modélisations de parcours de soins, innovations, études d'acceptabilité et/ou d'usages, évaluations de projets, encadrements de thèses et de mémoires de masters 2,...).

A noter que le nombre de projets en cours par axe pour 2022 s'élève jusqu'à 15 avec des perspectives de nouveaux projets d'ores et déjà conséquentes pour les années à venir.

Par délibération du Conseil Métropolitain en date du 20 mai 2021, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en œuvre d'un partenariat triennal avec le Gérontopôle AURA dans le cadre de son plan de développement 2021-2023 ainsi que les financements correspondants.

Au titre de ce partenariat et du plan de développement 2021-2023, de manière identique à 2021, le Gérontopôle AURA sollicite une subvention de 99 500 € auprès de Saint-Etienne Métropole pour l'année 2022. Par ailleurs, au regard de son statut de membre fondateur, Saint-Etienne Métropole doit s'acquitter d'une aide au fonctionnement de la structure d'un montant de 20 000 € et d'une cotisation annuelle d'un montant de 500 € pour l'année 2022.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve, en qualité de membre fondateur du Gérontopôle AURA, la participation financière annuelle à hauteur de 20 000 € au titre du financement des frais de fonctionnement du Gérontopôle AURA et le versement d'une cotisation annuelle de 500 € ;**
- **attribue au Gérontopôle AURA une subvention de 99 500 € pour l'exercice 2022 au titre de son plan de développement 2021-2023 ;**
- **approuve, au titre de l'année 2022, le projet d'avenant n°1 à la convention triennale 2021-2023 entre Saint-Etienne Métropole et le Gérontopôle AURA ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces inhérentes à cette affaire.**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte ONA-SUFLI-INUM « Section Investissement » pour la subvention au titre du plan de développement 2021-2023 du Gérontopôle AURA et sur les compte 65-SUFLI-INUM et 011-SUFLI-INUM « Section Fonctionnement » pour la participation financière annuelle due en tant que membre fondateur et pour la cotisation annuelle d'adhésion au titre du budget de l'exercice 2022 sous réserve de l'adoption du BP 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU